

### 5.2.2 Prestations familiales

La Caisse d'allocations familiales de La Réunion a versé 894 millions d'euros en 2012 au titre des prestations familiales. Il s'agit des aides liées à l'accompagnement des familles, aux jeunes enfants et au logement, hors minima sociaux. Les montants distribués augmentent de 2,9 % en un an. L'augmentation est plus forte qu'en 2011 (+ 2,3 %).

Conformément à la décision prise par le gouvernement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, la revalorisation des prestations familiales s'élève à 1 % en 2012 avec prise en compte au 1<sup>er</sup> avril. Traditionnellement, la revalorisation est appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier et suit l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année civile de référence.

En 2012, 46 % des prestations familiales sont versées au titre de l'accompagnement des familles (406 millions d'euros). Les aides au logement représentent 39 %, et les prestations liées aux jeunes enfants 15 % de l'ensemble des prestations familiales.

Attribuée sans condition de ressources, l'allocation familiale est la prestation la plus fréquemment versée. Elle concerne 128 200 allocataires pour un montant de 253 millions d'euros, soit les deux tiers des prestations pour l'accompagnement des familles. Dans leur ensemble, le montant de ces prestations augmente de 2,7 % en 2012.

Le montant des aides au logement augmente de 3,3 % en un an. En 2012, le nombre d'allocataires pour l'aide au logement à caractère social (ALS) augmente aussi, de 3,1 %, pour une hausse de 5,5 % du montant de cette prestation.

Enfin, le montant des aides liées à l'enfance augmente de 2,1 % en un an. La prestation accueil du jeune enfant (Paje) se substitue

depuis 2004 à toutes les anciennes allocations liées aux jeunes enfants.

Au 31 décembre 2012, la CAF de La Réunion couvre 233 000 allocataires et 605 000 bénéficiaires, soit 72 % de la population réunionnaise. Cette proportion reste stable par rapport à 2010. En 2012, 35 % des allocataires sont en couple avec enfant(s), 34 % sont des personnes isolées, 26 % des familles monoparentales et 5 % des couples sans enfant. ■

#### Définitions

**Allocation familiale (AF) :** versée dès le 1<sup>er</sup> enfant à charge dans les DOM.<sup>(2)</sup>

**Complément familial (CF) :** versé aux familles ayant au moins un enfant à charge âgé de 3 à 5 ans <sup>(1)</sup>.

**Allocation de rentrée scolaire (ARS) :** versée une fois aux familles ayant au moins un enfant à charge scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans non révolus au 15/09 de la rentrée.<sup>(1)</sup>

**Allocation de soutien familial (ASF) :** versée aux personnes ou familles qui assument la charge d'au moins un enfant orphelin ou abandonné.<sup>(2)</sup>

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) :** versée aux familles ayant au moins un enfant à charge âgé de 0 à 20 ans révolus présentant un handicap.<sup>(2)</sup>

**Allocation de logement à caractère familial (ALF) :** versée aux allocataires ayant à charge au moins un enfant âgé de moins de 22 ans, aux jeunes ménages sans enfant sous certaines conditions, aux personnes ou ménages ayant à leur charge un parent âgé ou infirme et justifiant d'une dépense de logement.<sup>(1)</sup>

**Allocation de logement à caractère social (ALS) :** versée aux allocataires ayant à faire face à des dépenses de logement et ne bénéficiant pas déjà de l'ALF.<sup>(1)</sup>

**Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) :** cette prestation remplace progressivement les prestations Adoption, Aged, Afeama, APJE et APE pour les enfants nés ou adoptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de sa mise en place.

<sup>(1)</sup>. Prestation soumise à condition de ressources.

<sup>(2)</sup>. Prestation non soumise à condition de ressources.

### Aides à la famille à La Réunion : allocataires et montants distribués

Prestations	Allocataires <sup>1</sup> en nombre		Montants distribués en millions d'euros		Évolution 2012/2011 en %
	2011	2012	2011	2012	
<b>Aides à l'accompagnement des familles...</b>			<b>395,5</b>	<b>406,2</b>	<b>2,7</b>
Allocation familiale . . . . .	128 170	128 250	252,1	253,0	0,4
Complément familial . . . . .	16 530	16 020	18,5	18,4	-1,1
Allocation de rentrée scolaire . . . . .	79 430	79 860	39,1	49,0	25,2
Allocation journalière de présence parentale . . . . .	nd	nd	0,3	0,3	5,1
Allocation de soutien familial . . . . .	37 200	36 950	69,3	69,3	0,0
Allocation d'éducation enfant handicapé . . . . .	3 610	3 850	16,2	16,3	0,7
<b>Aides aux jeunes enfants . . . . .</b>			<b>133,2</b>	<b>136,0</b>	<b>2,1</b>
Allocation de base . . . . .	35 040	34 640	78,9	78,4	-0,7
Prime à la naissance ou prime d'adoption . . . . .	1 050	1 010	11,8	12,1	2,8
Complément de libre choix d'activité ou mode de garde . . . . .	7 370	7 430	42,4	45,5	7,2
<b>Aides au logement . . . . .</b>			<b>340,4</b>	<b>351,8</b>	<b>3,3</b>
Allocation logement à caractère familial <sup>2</sup> . . . . .	62 420	62 650	243,2	249,2	2,5
Allocation logement à caractère social . . . . .	41 240	42 500	96,5	101,8	5,5
Autres allocations . . . . .	nd	nd	0,7	0,8	10,4
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>229 840</b>	<b>233 040</b>	<b>869,1</b>	<b>894,0</b>	<b>2,9</b>

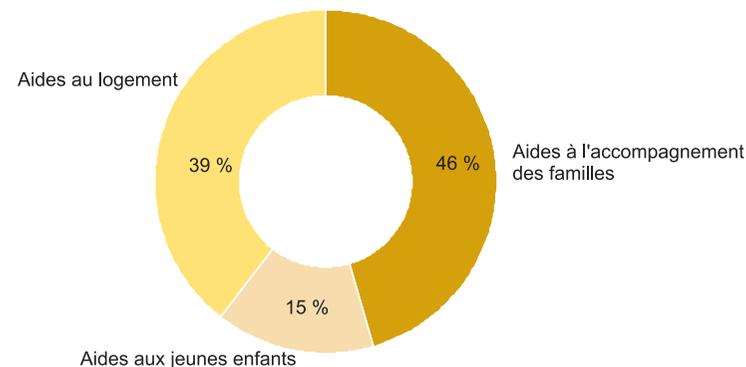
Sources : Caisse d'allocations familiales (CAF).

nd. Non disponible.

1. Les allocataires peuvent bénéficier de plusieurs prestations.

2. Y compris l'ALF \* DOM - mesures spécifiques - compte des tiers \*.

Répartition des aides à la famille versées à La Réunion en 2012



Source : Caisse d'allocations familiales (CAF).